

Référents handicap et IMP : le SE-Unsa monte d'un cran !

L'action relative au montant de l'IMP des référents handicap se poursuit avec un courrier intersyndical au premier ministre (courrier disponible en cliquant [ici](#)).

Engagé depuis le début dans un bras de fer avec le ministère, le SE-Unsa a dernièrement dénoncé dans un communiqué de presse "[la main sur le cœur, des oursins dans la poche](#)", l'incohérence entre les propos du président de la République déclarant le handicap comme grande cause nationale d'un côté et refusant de respecter l'engagement de l'État quant au montant de l'IMP des référents handicap de l'autre côté.

Depuis plus d'un an maintenant, le SE-Unsa, avec les enseignants, s'est engagé dans plusieurs actions, montant d'un cran à chacune d'elles.

Cette persévérance, devrait, nous l'espérons, aboutir, d'autant que les enseignants référents du Puy de Dôme viennent de recevoir un courrier les informant que le montant de leur IMP serait bien de 2 500 €.

Loin de l'essoufflement, le SE-Unsa continue à se mobiliser sur ce sujet.